



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 4 décembre 2012 (06.12)
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2012/0054 (COD)**

**17186/1/12
REV 1**

**VOTE 73
INF 193
PUBLIC 84
CODEC 2903**

NOTE

Objet: - Résultat du vote
 - Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en œuvre de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Brésil, au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT 1994) relatif à la modification des concessions, en ce qui concerne la viande de volaille transformée, prévues dans la liste de l'UE annexée au GATT 1994 et de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Thaïlande, au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT 1994) relatif à la modification des concessions, en ce qui concerne la viande de volaille transformée, prévues dans la liste de l'UE annexée au GATT 1994, et modifiant et complétant l'annexe I du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun [première lecture] (AL)

3204^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, télécommunications et énergie)
Bruxelles, le 3 décembre 2012

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

Documents de référence: 16255/1/12 REV 1
 PE-CONS 61/12
 approuvé par le Coreper, 2^e partie, le 28 novembre 2012

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

